

Communiqué de presse

Lyon, 16 décembre 2024

16 décembre 1964 – 16 décembre 2024 : 60 ans d'actions

Demain nos rivières

Etiages et crues s'amplifient face aux effets du changement climatique, ce qui fragilise les cours d'eau et les rend plus vulnérables aux pressions démographiques, touristiques et au développement économique. Dans ce contexte, redonner aux rivières un bon fonctionnement est indispensable. Créées par la loi du 16 décembre 1964, les agences de l'eau agissent depuis 60 ans en faveur de la préservation et de la restauration des rivières. Pour anticiper les enjeux de demain et développer des solutions d'adaptation, elles s'appuient sur l'observation de ces milieux et la recherche scientifique.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse organise ce jour à Lyon la [rencontre annuelle Eau & Connaissance](#). En donnant la parole à des scientifiques, cette rencontre dresse un panorama des derniers travaux de recherche soutenus par l'agence pour mieux comprendre les rivières intermittentes, ces cours d'eau qui cessent de s'écouler ou s'assèchent une partie de l'année. Les travaux ont aussi porté sur la température de l'eau des rivières, et sur les leviers permettant de renforcer la biodiversité aquatique. 200 personnes scientifiques, bureaux d'étude, structures de gestion des rivières, services de l'Etat et établissements publics, y sont réunies.

Mieux connaître pour préparer l'avenir

L'agence de l'eau soutient l'acquisition de nouvelles connaissances sur le fonctionnement des rivières, les pressions qu'elles subissent et les effets du changement climatique, afin d'identifier les enjeux sur lesquels agir demain et de nouvelles solutions pour rendre nos rivières résilientes face aux effets conjugués du changement climatiques et de nos activités humaines.

Depuis 2019, elle a alloué 26 M€ d'aides à la recherche, en privilégiant les approches pluridisciplinaires, mêlant sciences techniques et sciences humaines et sociales, pour que les solutions développées puissent être solides sur le plan technique mais aussi adaptées aux contextes et aux attentes de chaque territoire.



Aujourd'hui, la loi du 16 décembre 1964, fondatrice des agences de l'eau [fête ses 60 ans](#). Novatrice et ambitieuse, cette loi qui a établi la gestion de l'eau par bassin versant hydrographique, est devenue un modèle au niveau international.

Pour répondre aux défis de l'eau, depuis 60 ans, la politique de l'eau mise en œuvre, dans un cadre national et européen, s'appuie sur une gestion décentralisée et concertée de l'eau et des milieux aquatiques : le comité de bassin (souvent appelé « parlement de l'eau » dans lequel siègent toutes les familles d'utilisateurs de l'eau) débat et fixe les grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux aquatiques : s'adapter aux effets du changement climatique, améliorer la qualité de l'eau, enrayer le déclin de la biodiversité.

Ces axes stratégiques de la politique de l'eau sont portés par un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), actualisé tous les 6 ans. Jusqu'au 25 mai 2025, tous les citoyens sont invités à [donner leur avis sur ces grands enjeux de l'eau](#) à traiter dans la prochaine décennie et identifier collectivement les leviers d'action à mobiliser.

Grâce à la mise à disposition des résultats de ces travaux scientifiques, la production de synthèses et de guides techniques ou encore l'organisation d'événements de restitution et d'échanges avec les gestionnaires, telle que la journée annuelle Eau & Connaissance, l'agence de l'eau partage les connaissances nécessaires pour comprendre les phénomènes actuels et se projeter vers l'avenir, préalable indispensable pour restaurer ou préserver nos rivières, les veines de nos territoires.

Les nouveaux enjeux : l'intermittence et la thermie des cours d'eau

Ces cours d'eau, présents dans tout le bassin Rhône-Méditerranée, s'assèchent plus ou moins régulièrement et fortement, jusqu'à laisser penser que ce sont des milieux sans vie. Pourtant, ce sont des écosystèmes singuliers qui méritent aussi d'être préservés et restaurés. L'agence de l'eau accompagne depuis plus de 15 ans la recherche sur ces rivières. Elle a récemment financé une étude de l'INRAE sur les projections d'évolution de l'intermittence des cours d'eau pour demain, sous changement climatique. Présentés lors de la journée Eau & Connaissance, les résultats scientifiques prédisent des assecs plus précoces et plus longs avec des répercussions sur la vie aquatique. L'apport des connaissances est essentiel pour aider les gestionnaires à prendre soin de ces rivières qui deviendront de plus en plus présentes dans nos territoires.

Autre enjeu pour demain, l'augmentation de la température des cours d'eau que l'on observe déjà et qui va s'accroître, rendant d'autant plus importantes la préservation et la restauration de zones refuges plus fraîches pour la vie aquatique.

De la science à l'action sur les territoires

Des rivières en bonne santé sont plus robustes pour supporter les impacts du changement climatique. Leur redonner un fonctionnement plus naturel contribue à limiter leur assèchement l'été ou l'augmentation de la température de l'eau. C'est aussi une solution pour réduire les risques d'inondations et protéger les populations. La renaturation des rivières contribue également à améliorer la qualité de l'eau et le cadre de vie et à favoriser le retour de la biodiversité.

Pour cela, les collectivités en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations mettent en œuvre de nombreuses actions qui sont soutenues par l'agence de l'eau. Depuis 2019, **l'agence de l'eau a investi 383 millions d'euros en faveur de travaux de restauration des rivières.**

CHIFFRES CLÉS

Sur 2019-2024 (11^e programme de l'agence de l'eau)

- **26 M€** d'aides alloués à la recherche
- **383 M€** d'aides à la restauration des rivières
- **390 km** de rivières restaurés

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la Transition écologique, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates),

préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans.

Contacts presse

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : Valérie Santini 06 33 03 76 24

valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens : Laurence Nicolas 06 64 50 59 50 laurence@plus2sens.com

Quentin Pechoux 06 65 48 67 77 quentin@plus2sens.com

Marine Chevalier 06 95 79 69 15 marine@plus2sens.com